

Client: ICARE Technologies
Objet: vidéo promotionnelle courte
N°devis: 112725112016

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

vidéo promotionnelle courte

Descriptif de la proposition:

Réalisation d'une vidéo promotionnelle courte à destination du CES de Las Vegas sur le stand d'ICARE Technologies mais aussi pour être utilisée à titre de présentation auprès des médias et des investisseurs, d'une durée comprise entre trente secondes et une minute.

La proposition tarifaire est la suivante:

La réécriture du scénario

Les préparatifs d'avant tournage (repérages, découpages, logistique)

Un réalisateur

Un cadreur

Un opérateur plateau

Figurants

Matériel de tournage dont une Black Magic 4K

La post production qui comprend:

voix off

Le Dérushage, banc de montage, étalonnage, mixage et editing.

1 aller-retour pour modification

Droits et usages:

Cession de droit à l'image définit à destination énoncé dans le descriptif .

Droit musicaux pour la même destination pour un titre au catalogue libre de droit.

les figurations feront l'objet d'un casting.

Les figurations sont comprises dans la proposition.

Les frais de déplacement et de bouche sont compris dans la proposition.

Les frais éventuels de nuités ne sont pas compris dans la proposition.

Montant total du devis:

montant hors taxe: 4650€

TVA: 940€

Montant TTC: 5580€

À l'acceptation du devis par l'apposition de la signature du mandataire légal et du cachet de l'entreprise, le client devra s'acquitter d'un paiement de 50% du montant final, soit la somme de 2790€ afin de lier les deux parties sur leurs engagements. Les 50% restant seront réglés à la livraison soit 2790€ ou 30 jours au plus tard.

Tout retard de paiement fera l'objet de pénalités à hauteur du taux légal en vigueur appliqué sur le montant TTC de la facture. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire : l'envoi d'une lettre recommandée n'est pas requis pour déclencher le droit de percevoir ces pénalités de retard.

Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

calcul des intérêts:

(somme due) X (nombre de jours de retard) X 0,93%

Elles ne sont pas soumises à TVA

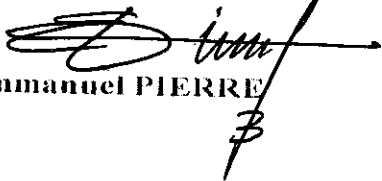
TVA non applicable. Article 293 B du CGI.

Bon pour exécution,

Signature:
précédée de la mention:
« bon pour execution »

Fait à Ajaccio... le 30/11/2016.

Le Directeur
de l'incubateur de Corse iniziò


Emmanuel PIERRE

merci de votre confiance